



BRADERIE SAMEDI 8 ET DIMANCHE 09 JUIN 2024

**Dossier à retourner impérativement avec le règlement -
avant le 30 avril 2024**

Organisation :

Association Espace Adamville

Boutique DAVRIL

20 rue Baratte-Cholet – 94100 St Maur des Fossés

Tel : 06 81 51 63 39

Commercialisation :

Contact : Vanessa Kritchmar

SOMMAIRE

Le règlement intérieur Page 2

La Demande de participation

demande de participation à détacher et nous faire parvenir Page 3

Attestation

fiche d'identité à détacher et à nous faire parvenir avec copie d'une pièce d'identité Page 4

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1. LIEU DE LA BRADERIE

St Maur des Fossés Quartier du marché d' Adamville - rue Baratte-Cholet et Inkermann

2. INSTALLATION DES EXPOSANTS

Samedi 8 juin entre 7h00 et 09h30

Dimanche 09 juin entre 7h00 et 09h30

3. DATE ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Samedi 08 juin – de 9h30 à 19h00

Dimanche 09 juin – de 9h30 à 18h30

4. TARIFS

Professionnels non sédentaires : 30€ TTC le mètre linéaire



REGLEMENT de la BRADERIE
Association des commerçants de l'Espace ADAMVILLE

DU 08 JUIN ET 09 JUIN 2024

- Surface de l'emplacement : 2 Mètres minimum ou plus...
- Tarif : - 30 € le mètre linéaire par jour (participation obligatoire pour les 2 jours) ce prix comprend, l'emplacement et les animations. Un contrôle sera effectué le matin par des personnes assermentées.
-> La profondeur du stand ne peut excéder 1m80
- Les trottoirs doivent être libres d'accès aux piétons sans stockage et sans déballage possible.
- Pour les emplacements, aucun véhicule ne reste sur l'emplacement.
- Les exposants rentrent sur zone avec leur véhicule, déchargent et ressortent.
- Immatriculation du véhicule donnée lors de l'inscription.
- Pas de gardiennage de nuit.
- Arrivée des exposants : entre 7H00 et 9H00. Après cet horaire, aucun accès à la braderie en véhicule. –
Fin de la manifestation à 19H00 le 08 juin 2024. **Remballage autorisé à partir de 19h00.**
Fin de la manifestation à 18H30 le 09 juin 2024. **Remballage autorisé à partir de 18h30.**
- Aucune annulation ne sera décidée sur simple prévision météorologique.
- A l'heure de l'ouverture en cas d'intempéries (pluie ou tempête) et à l'appréciation des organisateurs, la manifestation sera annulée et l'inscription sera remboursée dans sa totalité. Une fois la manifestation débutée, et en cas d'intempéries après l'heure du début, la manifestation ne sera pas annulée et aucun remboursement ne sera effectué.
- Aucun désistement ne sera accepté après le **19 MAI 2024.**
- Seuls les organisateurs de la braderie sont autorisés à attribuer les emplacements. Ces emplacements seront désignés par ordre chronologique de réception du dossier d'inscription.
- L'organisateur pour l'installation **Jean-Louis Plessier Magasin BRICORAMA 12 rue Baratte Cholet 06.85.06.32.81** le matin même à partir de 7H00.
- Les emplacements dédiés seront donc à consulter sur ce lieu sous réserve que les inscriptions et le règlement soient préalablement effectués, et que, le dossier soit complet (**les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte**).
- Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors de l'emplacement prévu sera dans l'obligation de déménager son stand.
- Il est également demandé à chaque exposant de laisser l'emplacement propre.
- Tout objet non vendu doit être impérativement repris par le bradeur.

Fait à : le :

Signature :

(précédée de la mention : « lu et approuvée et bon pour accord »)

A retourner rempli, signé et accompagné du règlement à :

Association Espace Adamville
Boutique DAVRIL
20 rue Baratte-Cholet – 94100 St Maur des Fossés



FORMULAIRE GENERAL POUR L'INSCRIPTION A LA BRADERIE DU SAMEDI 08 ET DIMANCHE 09 JUIN 2024

DEMANDE DE PARTICIPATION A RETOURNER AVANT LE 30 Avril 2024

SOUSCRIPTEUR :

Nom:

Prénom:

Société:

Adresse:

CP :Ville :

Téléphone:Portable :.....

Produits exposés :

Le soussigné demande à exposer les produits et matériels énoncés ci-dessus, à l'exclusion de tout autre.

Merci de bien vouloir indiquer :

Linéaire souhaité (minimum 2 mètres) : mètres
Soit un montant de participation de € TTC
Votre numéro d'Immatriculation de véhicule

Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement de la Braderie du 08 et 09 Juin 2024, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et m'engage à le respecter.

Le montant de ma participation est de : EUROS

Je joins un chèque du montant ci-dessus, libelle à l'ordre de Association ESPACE ADAMVILLE

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

Joindre également:

- la Fiche d'Identité du Vendeur annexée
- la photocopie de la Carte Professionnelle ou extrait Kbis, extrait K, extrait RM, immatriculation commerce indépendant ...

Demande de participation, règlement par chèque et pièces nécessaires à retourner à:

Association ESPACE ADAMVILLE –Boutique DAVRIL 20 rue Baratte Cholet 94100 Saint Maur des Fossés



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Date de la vente: Samedi 08 et Dimanche 09 JUIN 2024

Lieu de la vente: **St Maur des Fossés Quartier du marché d' Adamville** - rue Baratte-Cholet et Inkermann

Nom, prénoms, surnoms du Vendeur:

Date et lieu de naissance:

Adresse du vendeur:

Profession du vendeur:

Nature et description des marchandises mises en vente:.....

Je soussigné(e).....atteste par la présente, l'exactitude des renseignements ci-dessus, et déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce et tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).

Signature

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Demande de participation, règlement par chèque et pièces nécessaires à retourner à:

Association Espace Adamville

Boutique DAVRIL

20 rue Baratte-Cholet – 94100 St Maur des Fossés